

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 12/04/2023. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 11 Votants : 14;
Exclus : 0.

Date de la convocation : 06/04/2023 Date d'affichage : 08/04/2023

L'an deux mille vingt trois, le douze avril 2023, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC - N. CHARREL – S FAYOLLE — P GOUY – C MOULIN – M RIVET – Y COMUNELLO

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à Y COLOMB – N ANGENIEUX à S CHAPON – S TEYSSONNEYRE à N CHARREL

Absents : P COLMACHE

Nicolas CHARREL a été nommé secrétaire.

4 – Vote du Budget primitif 2023 de la Commune :

La commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Hélène RIGOLLIER, adjointe aux finances, présente le budget primitif 2023 :

Fonctionnement :

- Dépenses : 895 773.00
- Recettes : 895 773.00

Investissement :

- Dépenses : 808 717.96
- Recettes : 808 717.96

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2023.

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,
En mairie, le 12 avril 2023,

Yves COLOMB, Maire,



Nicolas CHARREL, secrétaire

